

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement Afficie k. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : 28-09-20	Dossier complet le : 21-06-21	N° d'enregistrement : 2020-10133
	1 _s Intitulé du projet	
Création d'un parking de covoiturage à p	roximité de la gare de péage de Biarritz-la Négr	esse (A63) - Commune de Biarritz.
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Autoroutes du Sud de la France	
	Amélie FURGALA, Directrice Régionale	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne mcrale	Amelie Forgala, bilectrice Regionale	
RCS / SIRET	Forme juridique	e
N° de catégorie et sous-catégorie 41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	du des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d' Le projet correspond à l'aménagement d'un projet une emprise de 9 500 m². 4. Caractéristiques générales du projet	les seuils et critères de la catégorie l'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Debuggi Stranger of the second		du farmulaira
4.1 Nature du projet, y compris les éven Le projet correspond à la création d'un par Négresse, le long de l'A63 sur la commune Le site du projet se trouve au lieu-dit Barro La gestion des eaux pluviales se fera par un Le projet ne conduit pas à des travaux de d L'emprise du projet se situe hors DPAC (De	rking de covoiturage de 200 places au total, à p de Biarritz. pilhet et correspond à une ancienne parcelle ag ne solution d'assainissement alternative type n	roximité de la gare de péage de Biarritz la ricole qui n'est plus exploitée. oues de rétention. rcier appartenant à l'EPFL (Etablissement

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du Plan d'Investissements Autoroutier (PIA), ASF (Autoroutes du Sud de la France) aménage à la demande de l'Etat des parkings de covoiturage sur son réseau. Le projet consiste donc en la création de parkings de covoiturage pour la Direction Régionale (DRE) Sud Atlantique – Pyrénées d'ASF (société de VINCI Autoroutes). Ces zones de stationnement, réservées aux véhicules légers, seront situées à proximité immédiate des gares de péages et seront accessibles pour les usagers en provenance des voiries locales comme de l'autoroute, sans créer de conflit entre les différents flux de trafic sortant et rentrant des gares. Dans ce cadre, un parking de covoiturage est prévu au niveau de l'échangeur de Biarritz sur l'A63.

Le projet de parking situé sur la commune de Biarritz a pour vocation d'accueillir environ 200 places de covoiturage au total (80

dans un premier temps puis 120 dans un second temps).

Le PDU de la Communauté d'Agglomération du pays Basque (CAPB) est en cours d'élaboration. Toutefois, le projet propose un mode d'aménagement intégré et perméable à l'instar de plusieurs équipements en cours de développement sur le territoire. La CAPB travaille par ailleurs un dispositif d'encouragement au covoiturage txik txax (marque du réseau pays basque des mobilités) qui sera à coupler à l'équipement en lien avec le projet tarifaire PASSROCADE à l'étude en phase 2.

L'emprise du projet se situe hors DPAC (Domaine Public Autoroutier Concédé), sur un foncier appartenant à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) Pays Basque. Le projet est compatible avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Biarritz, qui autorise pour la zone IIAU les aires de stationnement sous boisé et paysagères et les aménagements liés à la gestion des eaux puviales.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque fera une demande de rétrocession pour l'aire de covoiturage ultérieurement.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend plusieurs étapes d'intervention :

- Décapage, terrassement, structure de chaussées et revêtements

- Mise en oeuvre des ouvrages assainissement et des réseaux divers (éclairage, électricité, eau potable...)
- Mise en oeuvre des équipements et mobiliers urbains (abris vélos, abris d'attente, corbeilles de propreté...
- Aménagements paysagers : plantations d'arbres et d'arbustes et engazonnement
- Déviation du fossé d'assainissement longeant la RD810 (réalisée ultérieurement en phase optionnelle)

Une réutilisation en partie des matériaux est envisagé notamment pour la terre végétale.

La parcelle étant vierge, il n'y aura pas d'impact des travaux sur les circulations riveraines, si ce n'est les accès chantier habituels. L'accès se fera par la rue de Bassilour.

Des mesures de protection en phase chantier ont été intégrées en amont afin de maîtriser et réduire les impacts sur l'environnement : protection des fourrés et haies conservés en frange du site, pose de la base de vie sur une surface imperméabilisée, balisage... L'accompagnement de la phase travaux par un écologue et la réalisation des travaux en dehors du printemps permettra d'éviter d'éventuelles incidences.

Les travaux se dérouleront sur approximativement 5 - 6 mois. Ils seront réalisés de préférence aux périodes de moindre sensibilité

environnementale.

Un phasage est prévu :

- tranche ferme 80 places

tranche conditionnelle 120 places (cf plan en annexe 4)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit au total la création de 200 places et les composantes suivantes :

- Voirie de circulation et 4 places PMR en enrobé, places de stationnement en dalles béton engazonnées,
- Collecte des eaux pluviales à l'aide d'avaloirs avec décantation,
- Ouvrages de gestion des eaux pluviales par formes de noues de rétention et d'infiltration permettant d'assurer un rejet à débit régulé de 3 l/s/ha,
- Régulateur de débit en aval du réseau d'eaux pluviales du projet et rejet dans le fossé existant au Sud de la parcelle.

Un éclairage composé de candélabres simple feu (tous de 8 m de hauteur) permettra l'utilisation en sécurité de l'aire de stationnement.

L'accès au parking sera limité aux véhicules légers et aux véhicules d'entretien, par l'installation d'une potence gabarit. Les usagers en provenance de l'autoroute A63 ou de la RD810 pourront accéder au site via le rond-point Barroilhet et la rue de Bassilour. Les utilisateurs pourront ensuite regagner l'avenue la RD810 directement en sortie de parking et pourront rejoindre l'autoroute.

Le site bénéficiera des dispositifs de surveillance de l'exploitant avec la mise à disposition d'un kit antipollution. L'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite pour la gestion des espaces verts.

L'assainissement prévu respecte les prescriptions du PLU (débit projet régulé à 3 l/s/ha avant rejet).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environnement							
Le projet nécessite le dépôt d'un permis d'aménager.							
La surface du bassin versant intercepté par le projet étant de 1 ha, le projet sera soumis au régime de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature Loi sur l'Eau).							
Compte-tenu de sa proximité au réseau des incidences Natura 2000 (présentée e		ac de Mouriscot à 400	m), le projet a	a fait l'objet d'une évaluation			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superfic	ie globale de l'opératio	on - préciser le	es unités de mesure utilisées			
Grande	urs caractéris	stiques	F 1	Valeur(s)			
Périmètre total du site : Création d'un parking de 200 places au t Arbres abattus : Arbres plantés : Arbustes plantés : Engazonnement : Volume de rétention par les noues	ootal :	en service e talgemen en ser englische talgemen en serv	No.	9 500 m ² 200 unités dont 4 places PMR 3 unités 195 unités 2 250 m ² 1 450 m ² 305 m ³			
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long. <u>43</u> ° <u>2</u> 6	5_'59_"06 Lat01°_33'25"07			
Rue de Bassilour à Biarritz (64200)	et c), 7°a), l 10°,11°a) b) 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne						
the move for expending equip	Point de de Point d'arri Commune Biarritz (64	vée : s traversées :		_'"_ Lat°'_"'"_ Lat°'_"_			
		e demande les ann					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une insta cet ouvrage	llation ou d'un ouvrag e a-t-il fait l'objet d	ge existant ? l'une évalua	Oui Non X			
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et			Project Control of the Control of th			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
f	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, aunistique et floristique de ype I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	La ZNIEFF la plus proche se stiue à 400 m au nord du site du projet. Il s'agit de la ZNIEFF FR720008879 "Lac de Mouriscot" (type 1, 34 ha) Se reporter au pré-diagnostic écologique en annexe 7 pour plus de détails.
E	En zone de montagne ?		\boxtimes	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Biarritz est une commune littorale.
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\boxtimes	Le site du projet n'est pas situé dans un parc, une réserve ou une zone de conservation halieutique.
	Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	\boxtimes		Un PEB (Plan d'Exposition au Bruit) associé à l'aéroport de Bayonne Anglet Biarritz est en vigueur sur l'agglomération : le site du projet est éloigné de 2.5 kms de l'aéroport et n'est pas concerné par la zone de bruit associée à ce PEB. En outre, un projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures (GI) routières de la commune de Biarritz pour 2018-2023 est en cours de consultation du public (du 23 décembre 2019 au 22 février 2020) Enfin, le PPBE du département des Pyrénées-Atlantiques adopté par délibération du 25 juin 2015 a été prorogé par délibération du 25 mai 2018 sur la période 2018-2023.
	Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\times	Le site du projet est situé sur une zone de protection archéologique recensée par la DRAC Aquitaine. Il s'agit du site "Barrhoilet" qui présente une probable occupation du Paléolithique (site identifié sous le numéro d'identification 028886). Il fait l'objet d'un arrêté de zonage archéologique du préfet de la région Aquitaine en date du 17 décembre 2008 (AP n°AZ.07.64.1).
	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	Le prédiagnostic écologique comprenant un inventaire spécifique des zones humides avec relevés botaniques et sondages pédologiques a mis en exergue l'absence de zones humides sur le site du projet selon l'arrêté du 24 juin 2008 et la loi du 24 juillet 2019 (critière alternatif). L'expertise zones humides a montré que seul le fond du fossé longeant la RD810 (au nord de la parcelle) revête un caractère humide mais qu'il s'agit d'un fossé technique qui récupère les eaux pluviales de la RD810 et que l'enjeu zone humide est très faible (se reporter au pré-diagnostic écologique, annexe

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La commune de Biarritz n'est pas située dans le périmètre d'un PPRn ni dans le périmètre d'un PPRt. La commune présente un risque de sismicité de niveau 3. Le site du projet n'est pas concerné par le risque de gonflement des argiles.
Dans un site ou sur des sols pollués ?			Le site du projet n'est pas classé BASOL ni site BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?			Le site du projet n'est pas situé en Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	Le site du projet n'est pas concerné par un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	is a no	\boxtimes	Le site du projet n'est pas situé en site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	\boxtimes		5 sites sont situés à moins de 5 km du site du projet dont 3 retenus pour l'évaluation préliminaire : ZSC FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » et FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large » ainsi que la ZPS FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde». Se reporter à l'évaluation Natura 2000 en annexe 8 pour plus de détails.
D'un site classé ?	0 8 4 7 8 6 20 8 6 9 10 0 0	\boxtimes	Le site du projet n'est pas concerné par un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas d'ouvrages souterrains donc aucun prélèvement des eaux souterraines en phase travaux et exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	Le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas d'ouvrages souterrains, aucune fouille pouvant impacter les masses d'eaux souterraines durant les travaux ni aucun ouvrage souterrain en phase exploitation.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	0.1.2.h	\boxtimes	Le bilan des terres n'est pas encore connu à l'heure actuelle mais le projet est un aménagement de surface qui ne présente pas de mouvements des terres notable. Les opérations de déblais seront limitées à la création des voiries et des noues. Une réutilisation en partie des matériaux est envisagé notamment pour la terre végétale.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	Le bilan des terres n'est pas encore connu à l'heure actuelle mais le projet est un aménagement de surface qui ne présente pas de mouvements des terres notable. Les apports de matériaux extérieurs au site se limiteront aux matériaux nécessaires à la mise en oeuvre des structures de chaussées et trottoirs.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	200 (a) 200 (a) 200 (a) 16 (10		Le site du projet correspond à une parcelle agricole à l'abandon en voie de reco lonisation. Le pré-diagnostic et les prospections écologiques sur site ont mis en exergue l'absence d'espèce floristique remarquable ou protégée et la présence d'un reptile présentant un enjeu faible (lézard des murailles). Aucun amphibien n'a été inventorié. La nature du site, les travaux et les mesures écologiques et environnementales prévues en phase chantier et exploitation permettent de conclure à l'absence d'effet notable du projet sur les milieux naturels. Se reporter au pré-diagnostic écologique en annexe 7 pour plus de détails.
Milieu natur				Compte-tenu de la nature du projet, des dispositions prises et de son éloignement vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches, le projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation de ces sites. Se reporter à l'évaluation des incidences Natura 2000 en annexe 8 pour plus de détails.

23/119/64/3	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Le site du projet est recensé comme site à potentiel archéologique. Le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas de fouille et qui n'impactera pas le sous-sol. Toutefois, une découverte archéologique ne peut être exclue. En cas de découverte, la réglementation en vigueur sera appliquée en collaboration avec les institutions compétentes (DRAC).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\boxtimes		Le site du projet correspond à une ancienne parcelle agricole laissée à l'abandon et en cours de recolonisation par les espèces herbacées et ligneuses.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		\boxtimes	La commune de Biarritz n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		\boxtimes	La commune de Biarritz n'est pas située dans le périmètre d'un PPRn. Le site du projet n'est pas concerné par l'aléa débordement de cours d'eau et inondation selon les cartes d'aléas de la DDTM 64. Il n'est pas concerné par le risque de gonflement et retrait des argiles selon le site Infoterre du BRGM.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	Le site du projet n'est pas concerné par un site pollué. La nature du projet de parking de covoiturage ne présente pas de risques sanitaires notables.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Le projet correspond à la création d'un parking de covoiturage pour les utilisateurs de l'autoroute A63. Il a vocation à réduire le nombre de véhicules sur la route en favorisant le covoiturage, en cohérence avec le PADD du SCOT Sud Pays Basque qui vise à trouver des solutions pour limiter l'usage de la voiture individuelle.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	La création d'une aire de covoiturage n'a pas vocation à engendrer du bruit. Il va générer des déplacements locaux d'accès au parking mais la source de bruit définissant l'ambiance sonore générale rester le trafic sur l'A63 (effet de masquage sonore). Des mesures seront prises durant le chantier afin limiter les nuisances sonores (adaptation des plages horaires de travail).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	Le projet correspond à un parking de covoiturage qui ne sera pas source de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	Le projet correspond à un parking de covoiturage qui ne sera pas source de vibrations notables.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Le parking de covoiturage sera éclairé pour des questions de sécurité. Les émissions lumineuses engendrées complèteront l'éclairage déjà présent le long de la RD810 et rue Bassilour, elles resteront locales et ne devraient pas impacter l'environnement riverain.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		\boxtimes	Le projet ne comprend pas d'infrastructures de transport ou d'activités industrielles pouvant générer des polluants atmosphériques. En outre, la nature même du projet, une aire de covoiturage, permettra de renforcer la pratique du covoiturage et participera ainsi aux objectifs de baisse des émissions de polluants atmosphériques automobiles, en cohérence avec les documents de planification (PADD du SCOT Sud Pays Basque et Plan Climat Pays Basque).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Le projet prévoit l'infiltration d'une partie des eaux pluviales. Une solution compensatoire de gestion des eaux pluviales avec régulateur du débit avant rejet à 3 l/s/ha sera mise en oeuvre conformément aux règles d'urbanisme (PLU).
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	La nature du projet ne génèrera pas d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		\boxtimes	La nature du projet ne génèrera pas de production de déchets.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes	Le site du projet ne présente pas de sensibilité patrimoniale ni paysagère. L'environnement humain proche correspond essentiellement à des commerces en bordure de l'avenue Marcel Dassault et à de l'habitat individuel isolé. La nature du projet n'aura pas d'impact notable sur ces thèmes.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\boxtimes		Le projet modifie l'occupation du sol en créant un parking de covoiturage à l'emplacement d'une ancienne parcelle agricole à l'abandon. Le site sera remis en valeur grâce à une intégration paysagère et un traitement qualitatif du parking. Le projet est compatible avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Biarritz, qui autorise pour la zone IIAU les aires de stationnement sous boisé et paysagères et les aménagements liés à la gestion des eaux pluviales.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
e polici	ise outvor pails it is sulfitter Cartest sat te unspielet pa			
tu est trial				, ngunes i lingua lung nu ng mga mga lung ng sepagah sebagah sebagah saammed manusum i mining Kangeran sa mga garagangan uning sagah garagan mga
	mineral Demile Robbins. The Commission of the Co			
S TERRO				
6.3 Les incide	ences du projet identi Non X Si oui, déc			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
001	116. [[X]] of 30.], 40.5			
	ct 7° al, bl. 9°aj.		(ptd)	Traut per les trevaux puyrages ou anténagement visés quy s'hall Tratifiqo es 12 12 12 12 12 12 3 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

> Phase chantier :

- Intégration en amont des mesures environnementales de phase chantier (base vie sur surface imperméabilisée, récupération des eaux usées et pluviales et dispositif d'assainissement de lutte contre les risques de pollution, niveaux sonores des engins de chantier conformes à la réglementation, adaptation des plages horaires de travail, gestion des déchets...
- Mesures écologiques : Accompagnement de la phase travaux par un écologue (avant / pendant / après travaux) + Balisage et protection des fourrés et haies conservés en frange du site + Adaptation période de travaux : travaux de terrassements/artificialisation (dont coupe de la végétation) à partir de septembre/octobre, hors période de nidification et d'hivernage + Dispositif de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (actions préventives et curatives)

> Phase exploitation

- Mesures écologiques : Zéro produit phytosanitaire pour la gestion des espaces verts + Adaptation de la période d'entretien des végétations + Plan d'éclairage adapté pour limiter les nuisances lumineuses envers la faune + Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu avec plantations et mélanges grainiers issues de la marque." Végétal Local"
- Gestion des eaux pluviales en conformité avec les règles d'urbanisme (collecte des eaux, solution alernative type noues, débit rejet régulé à 3 l/s/ha
- Renforcement de la pratique du covoiturage participant aux objectifs de baisse des émissions de polluants atmosphériques d'origine automobile, en conformité avec les documents de planification (PADD du SCOT, Plan Climat Pays Basque...)

Se reporter au pré-diagnostic écologique (pages 30-32) en annexe 7 pour le détail des mesures écologiques phase chantier et phase exploitation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet correspond à l'aménagement d'un parking de covoiturage. La nature même de cet aménagement de surface ne devrait pas impacter le site du projet qui ne présente pas d'enjeu physique, patrimonial et humain. Le site du projet a fait l'objet d'un pré-diagnostic écologique avec prospections écologiques. Ce site est une parcelle agricole laissée à l'abandon qui présente des enjeux botaniques et faunistiques faibles. Aucune zone humide n'a été relevée, seul un fond de fossé revêt un caractère humide, il s'agit d'un fossé d'assainement présentant un enjeu très faible. L'expertise écologique a montré que la nature du site, les travaux et les mesures environnementales et écologiques envisagées permettent de conclure à l'absence d'effet notable du projet sur les milieux naturels. L'accompagnement de la phase chantier par un écologue permettra de garantir la bonne application des mesures et d'éviter d'éventuelles incidences.

Enfin, le projet est compatible avec le PLU en vigueur. Une intégration paysagère qualitative permettra une valorisation du site par rapport à l'état actuel (ancienne parcelle agricole abandonnée). Au regard de l'ensemble de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

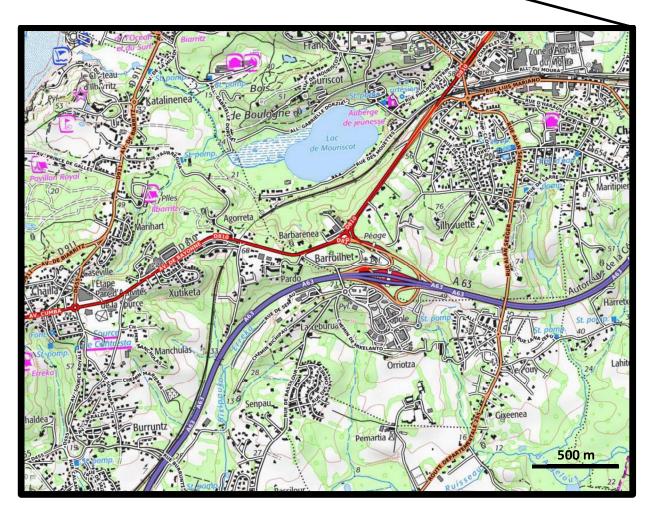
	. I Alliexes obligatores	
	Objet	18
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

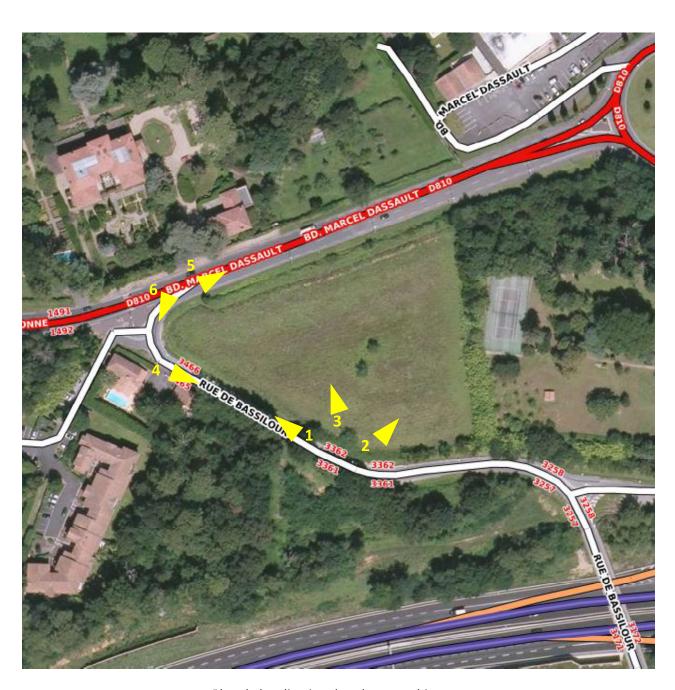
	Objet								
Annexe 7 : F Annexe 8 : E	Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique et zones humides (Elyomis, septembre 2020) Annexe 8 : Evaluation des incidences Nature 2000 (Elyomis, décembre 2019)								
		9. Engagement et sig	gnature						
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude	e des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	Biarritz		10, 21 septembre.	2020					
Signature									



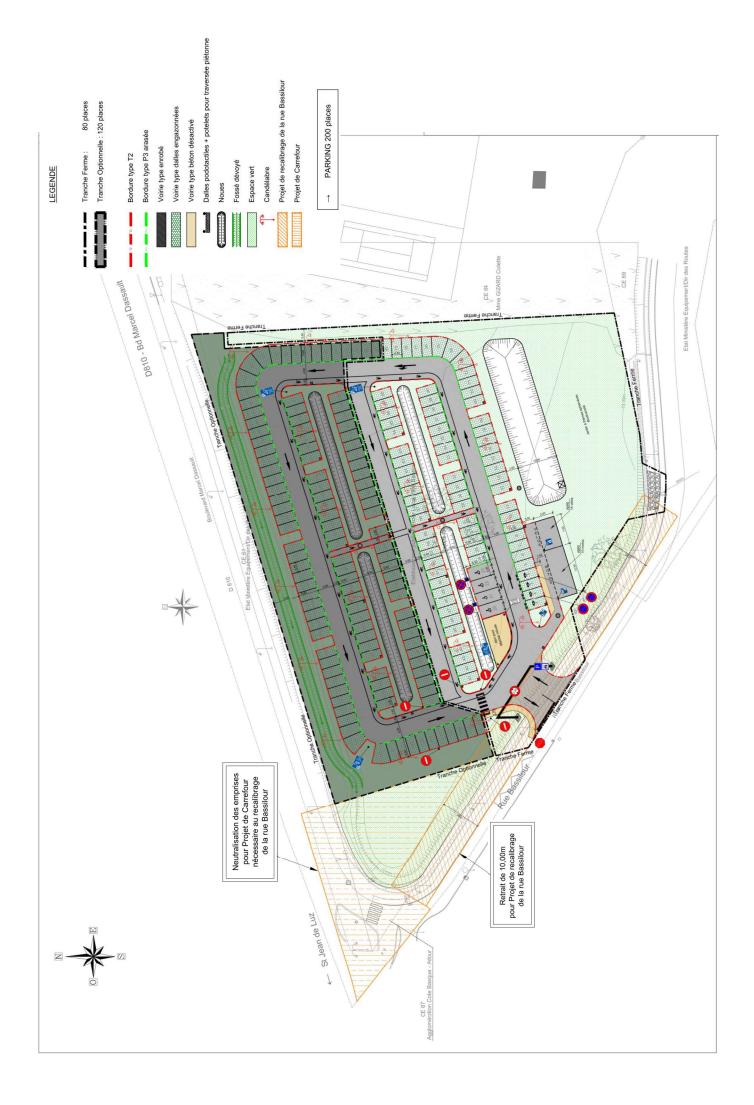


Plan de situation au 1/25 000ème





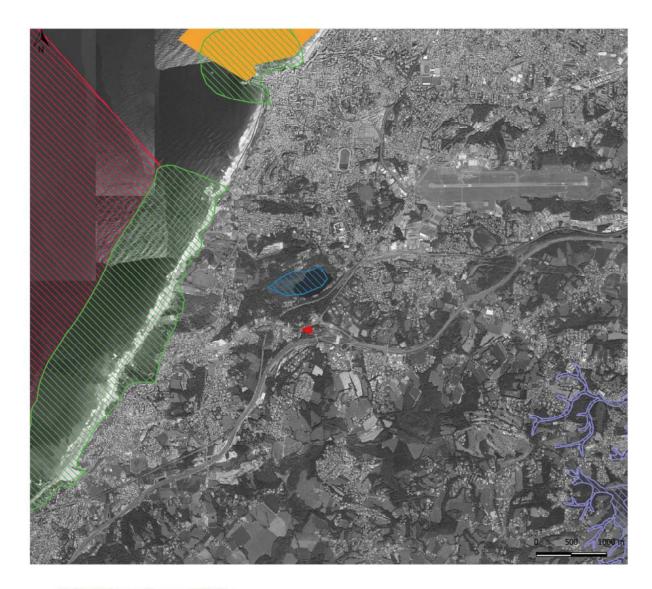
Plan de localisation des photographies





Plan des abords





Réseau Natura 2000 (1:50 000)

Pré-diagnostic - Biarritz

Aire d'étude

ZPS (directive "oiseaux") :

Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde

ZSC (directive "habitats"):

Côte basque rocheuse et extension au large

Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz

Nive

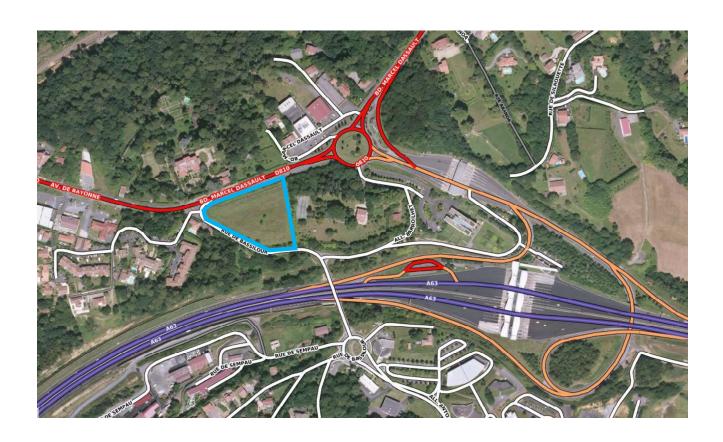
Nac de Mouriscot



PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU LIEU-DIT BARROILHET

COMMUNE DE BIARRITZ

<u>DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS</u> <u>ARTICLE L.122-3 ET TABLEAU ANNEXE A L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</u>



AUTRES ANNEXES







Commune de Biarritz (64)









Conseil et Expertise en Environnement

Olivier TOUZOT

Eliomys Gironde 06.34.51.82.79 olivier.touzot@eliomys.fr

Yannig BERNARD

Eliomys Gironde 06.34.51.82.79 yannig.bernard@eliomys.fr

Xavier LOUBERT-DAVAINE

Siège social 06.11.13.17.18 xavier.loubert@eliomys.fr

Damien TROQUEREAU

Eliomys Gironde 07.89.66.66.89 damien.troquereau@eliomys.fr

ELIOMYS. Société de conseil et d'expertise en environnement. SARL au capital de 3 000 € enregistrée au RCS de Nantes. Siège social : La Barre Théberge 44440 Trans-sur-Erdre.

SIRET: 52964875000014

Tva intracommunautaire FR29529648750

Contact: eliomys@eliomys.fr

SOMMAIRE

I. C	CONT	EXTE DE L'ETUDE	4
I.1	0	BJECTIFS	4
1.2	Aı	RE D'ETUDE	4
II. M	1ETH	ODOLOGIE	6
II.1	R	ECUEIL PRELIMINAIRE D'INFORMATIONS	6
II.2	D	ATES DE PASSAGE SUR SITE	6
II.3	lN	TERVENANTS	6
11.4	Lı	MITES DU PRE-DIAGNOSTIC	6
III. Z	ONA	GES D'INVENTAIRES ET REGLEMENTAIRES ECOLOGIQUES	7
III.1	Z	DNAGES D'INVENTAIRES	7
III.2	Z	DNAGES REGLEMENTAIRES	9
II	I.2.1	Natura 2000	9
IV. S	YNTH	HESE DES ELEMENTS OBSERVES	12
IV.1	LE	S VEGETATIONS ET LA FLORE	12
I۱	/.1.1	Les végétations	12
I۱	/.1.2	Les zones humides	14
I۱	/.1.3	La flore	21
IV.2	LA	A FAUNE	22
I۱	/.2.1	Les amphibiens	22
I۱	/.2.2	Les reptiles	23
I۱	/.2.3	Les oiseaux	24
I۱	/.2.4	Les mammifères	25
I۱	/.2.5	Les insectes	26
V. S	YNTH	HESE DES PRINCIPAUX ENJEUX ECOLOGIQUES	28
VI. P	RINC	IPES DE MESURES	30
VI.1	E	N PHASE CHANTIER	30
VI.2	E	N PHASE DE FONCTIONNEMENT	30
VII C	CONC	LUSION	33



I. CONTEXTE DE L'ETUDE

I.1 OBJECTIFS

La présente étude a pour objet la réalisation d'un pré-diagnostic écologique sur le site du futur parking de covoiturage, situé entre le Boulevard Marcel Dassault et la rue de Bassilour, sur la commune de Biarritz dans les Pyrénées-Atlantiques.

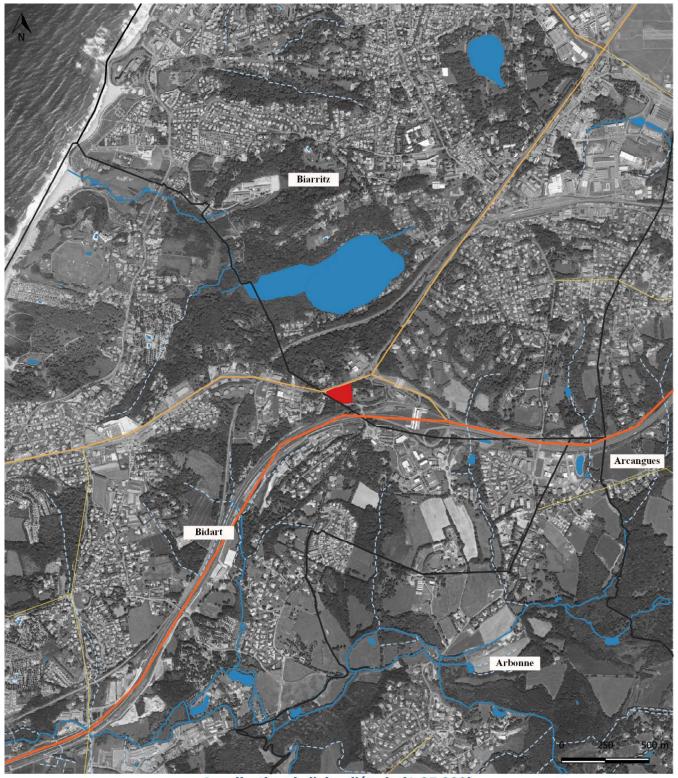
Dans le cadre de cette étude, il s'agit d'identifier la valeur biologique globale du site et les enjeux écologiques associés.

I.2 AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude se compose d'une parcelle à l'abandon bordée d'une lisière boisée, d'une haie et de 2 fossés. L'ensemble est bordé de 2 voies routières : la rue de Bassilour au Sud, et le Boulevard Marcel Dassault au Nord.

Cette entité représente une surface d'environ 1 ha.





Localisation de l'aire d'étude (1:25 000)

Pré-diagnostic - Biarritz

Aire d'étude Réseau routier :
Limites communales Autoroutes

Réseau hydrographique :
Autres axes principaux
Axes secondaires

---- Intermittent



Sources : IGN, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2019.



II. METHODOLOGIE

II.1 RECUEIL PRELIMINAIRE D'INFORMATIONS

Une première analyse a été menée à partir de la photo aérienne sous un logiciel de SIG (Quantum GIS). Puis un travail bibliographique a été réalisé afin de collecter les premières informations.

II.2 DATES DE PASSAGE SUR SITE

Trois visites de terrain ont été réalisées, le 17/09/2019, le 28/10/2019 et le 30/07/2020. L'ensemble de l'aire d'étude a été parcourue. Les habitats naturels et les espèces protégées (faune et flore) présents ont été listés et les plus remarquables ont été géo-localisés précisément. L'ensemble des potentialités écologiques a été évalué et cartographié.

II.3 INTERVENANTS

		Equipe mobilisée
Intervenant	Structure	Rôle
Yannig BERNARD	ELIOMYS	Relevés de terrain faune et flore
Renan JUILLET	ELIOMYS	Rédaction et cartographie
Damien TROQUEREAU	ELIOMYS	Relevés de terrain faune et relecture qualité
Anne PLENEY	GEOFLORE	Relevés zones humides

II.4 LIMITES DU PRE-DIAGNOSTIC

Il ne s'agit en aucun cas d'un diagnostic écologique reposant sur des inventaires de terrain sur un cycle biologique complet. En effet, la recherche spécifique d'une espèce nécessite des investigations poussées (protocole particulier) et d'être à la bonne saison. Ce pré-diagnostic a permis d'élaborer une première cartographie des milieux présents et d'identifier les principales potentialités d'accueil pour les espèces. Ensuite, une synthèse des principaux enjeux écologiques a été réalisée.



III. ZONAGES D'INVENTAIRES ET REGLEMENTAIRES ECOLOGIQUES

III.1 ZONAGES D'INVENTAIRES

L'inventaire du patrimoine naturel est ainsi institué par l'article L.310-1 du Code de l'environnement, et plus opérationnellement par l'article L.411-5 du même code. Conçu par l'Etat, représenté en région par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), il est conduit sous la responsabilité du Muséum National d'Histoire Naturelle. Son objectif est d'inventorier les richesses écologiques, floristiques, faunistiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques.

Les périmètres ainsi déterminés, sans être opposables juridiquement intrinsèquement, n'en constituent pas moins des éléments de référence importants pris en considération par les juridictions. Parmi ces périmètres, nous nous intéresserons plus particulièrement aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- Les ZNIEFF de type I : ce sont des zones de superficie limitée avec un intérêt biologique remarquable ;
- Les ZNIEFF de type II : ce sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Aucune ZNIEFF ne concerne directement l'aire d'étude. En revanche, une ZNIEFF de type I ainsi qu'une ZNIEFF de type II sont situées à proximité de celle-ci.

Synthèse des données des ZNIEFF au sein ou à proximité de l'aire d'étude						
Nom	Туре	Surface	Situation vis-à-vis de l'aire d'étude	Contexte		
FR720008879 « Lac de Mouriscot »	Type 1	34 ha	Située à environ 400 mètres au Nord de l'aire d'étude	Cette ZNIEFF comprend l'ensemble du lac et des ceintures de végétations humides associées à l'influence de la nappe phréatique. Elle comprend également les formations arborées dominées par le Chêne pédonculé (parfois en formation mixte avec le Pin maritime et le Châtaigner) situées sur les pentes adjacentes de la zone. Cette ZNIEFF ne comprend pas de parties artificialisées (routes, habitations etc.). (Extrait INPN).		
FR 720012822 « Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Sainte-Barbe »	Type II	281 ha	Située à environ 1 700 mètres à l'Ouest de l'aire d'étude	Cette ZNIEFF comprend les plages de sable et galets, les côtes rocheuses ainsi que les falaises. Les oiseaux marins fréquentent beaucoup ces milieux, qui constituent des lieux de repos et des sites de nidification. Le site abrite également une végétation halophile. (Extrait INPN).		





Périmètres d'inventaires (1:25 000)

Pré-diagnostic - Biarritz

Aire d'étude

ZNIEFF de type I "Lac de Mouriscot"

ZNIEFF de type II "Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Sainte-Barbe"



Sources : INPN, DREAL Aquitaine, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2019.



III.2 ZONAGES REGLEMENTAIRES

III.2.1 NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites sur lequel s'appuie la politique européenne de préservation de la biodiversité. Il comprend à la fois des Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive « Oiseaux ») et des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) issues de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite Directive « Habitats »).

Aucun site Natura 2000 n'intercepte l'aire d'étude ; toutefois, 1 site est situé à proximité immédiate (moins d'1 kilomètre) et 4 s'inscrivent dans un environnement relativement proche (moins de 5 kilomètres).

Synthèse des	données	des sites l	Natura 2000 au sein	ou à proximité de l'aire d'étude
Nom	Туре	Surface	Situation vis-à-vis de l'aire d'étude	Contexte
FR7200777 « Lac de Mouriscot »	ZSC	20,68 ha	Situé à environ 400 mètres au Nord de l'aire d'étude.	Il s'agit d'un site encaissé, comprenant le lac de Mouriscot et son marais. Le site présente un intérêt fort au niveau des habitats d'intérêt communautaire (dont 4 sont prioritaires), mais assez faible pour les espèces. Il s'agit d'un site remarquable pour ses paysages ainsi que pour sa haute valeur écologique. (Extrait INPN).
FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »	ZSC	1 353 ha	Situé à environ 1 800 m à l'Ouest de l'aire d'étude	« Système de falaises et de criques sur flysch présentant une hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de la présence de landes atlantiques aérohalines rares. Le pied des falaises offre également des habitats marins très riches et diversifiés. » (Extrait INPN).
FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large »	ZSC	7 790 ha	Situé à environ 3 000 m à l'Ouest de l'aire d'étude.	« L'importance du site réside notamment dans la présence de grottes sous-marines correspondant à l'habitat 8330, ainsi que de tombants rocheux (habitat récifs 1170). Tous les habitats rocheux du site montrent, en raison des peuplements qui les définissent, une grande proximité avec les habitats marins méditerranéens, ce qui donne à ce secteur un caractère isolé par rapport au reste de la façade Atlantique française ». (Extrait INPN).
FR7200786 « La Nive »	ZSC	9 473 ha	Situé à environ 3 600 m à l'Est de l'aire d'étude.	« La Nive est l'un des rares bassins versants à accueillir l'ensemble des espèces de poissons migrateurs du territoire français, à l'exception de l'Esturgeon européen. Le site est également identifié comme favorable pour le Vison d'Europe. » (Extrait INPN).



Synthèse des données des sites Natura 2000 au sein ou à proximité de l'aire d'étude							
Nom	Туре	Surface	Situation vis-à-vis de l'aire d'étude	Contexte			
FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde »	ZPS	244 ha	Située à environ 3 700 m au Nord de l'aire d'étude.	« Le site revêt une grande importance dans le cycle biologique de l'Océanite tempête (Hydrobate pelagicus) puisqu'il constitue son unique site de nidification en Aquitaine. L'espèce majoritaire sur le site est le Goëland leucophée, qui utilise les rochers comme dortoir, reposoir, site d'alimentation et de nidification. » (Extrait INPN).			



ELIFONYS

Sources : DREAL Aquitaine, INPN, OSM. Réalisation : Elicmys, 2019.

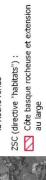
Réseau Natura 2000 (1:50 000)

Pré-diagnostic - Biarritz

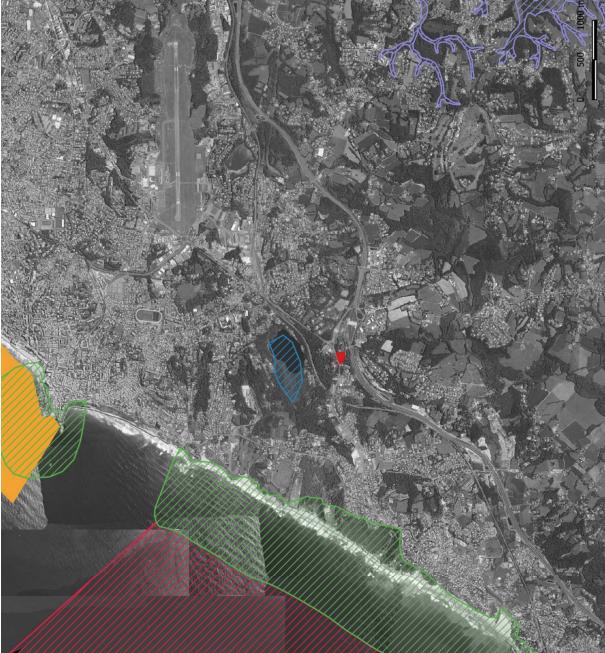
Aire d'étude

ZPS (directive "oiseaux") :
Rochers de Biarritz : le Bouccalot et
la Roche ronde

Ralaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz
La Nive
La de Mouriscot









ELICAMYS
Conseil et Expertise en Environnement

IV. SYNTHESE DES ELEMENTS OBSERVES

IV.1 LES VEGETATIONS ET LA FLORE

IV.1.1 LES VEGETATIONS

L'aire d'étude se compose d'une ancienne parcelle agricole laissée à l'abandon et en voie de recolonisation par les espèces herbacées et ligneuses.

Le cortège végétal observé se compose d'espèces rudérales, d'espèces à affinité prairiale et d'espèces colonisatrices issues des haies et lisières voisines. L'ensemble forme une friche ouverte très dynamique. La bordure nord longée par un fossé profond présente un cortège végétal plus frais. En effet, plusieurs espèces caractéristiques de zones humides y ont été observées : Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*).

En rive Est se développe une lisière dominée par le Bambou (*Phyllostachys* sp.), espèce exotique envahissante. La bordure sud de l'aire d'étude se caractérise par la présence d'une haie arbustive dominée par le Saule roux (*Salix atrocinerea*) avec quelques chênes pédonculés (*Quercus robur*), des Ronces (*Rubus fruticosus* gr.) et du Prunelier (*Prunus spinosa*).

Les végétations sont concernées par un enjeu faible.

Habitats naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude							
Végétations	Code Corine	Intitulé Corine	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Zone humide potentielle	Etat	Surface (m²)
Friche post-agricole	87	Terrains en friche et terrains vagues	-	-	Non	-	8 670
Fourrés	31.8	Fourrés	-	-	Non	-	1 350
Haie	84	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	-	-	Non	Moyen	970





Friche (Yannig BERNARD, Eliomys, 2019)



Friche fraîche (Yannig BERNARD, Eliomys, 2019)



Friche fraîche (Yannig BERNARD, Eliomys, 2019)



Lisière à Bambou (Yannig BERNARD, Eliomys, 2019)



Vue du site depuis le Sud (Renan JUILLET, Eliomys, 2019)



Fourrés situés au Nord du site (Renan JUILLET, Eliomys, 2019)



IV.1.2 LES ZONES HUMIDES

La caractérisation et la délimitation des zones humides de la zone d'étude ont été réalisées dans le respect de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté de 2008¹ et de la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides². Notons que la loi a finalement réintroduit (fin juillet 2019) l'approche alternative des critères de caractérisation de celles-ci.

La méthodologie appliquée est précisée en annexe du présent document.

IV.1.2.1 Résultats de l'expertise

Le site d'étude est une friche post-culturale présentant çà et là des faciès d'ourlification, elle est bordée au nord ainsi qu'à l'ouest d'un fossé étroit. Certaines espèces exotiques envahissantes opportunistes, telles que l'Herbe de la pampa et le Fraisier d'Inde, se sont installées à la suite l'abandon de l'exploitation agricole. Le terrain présente des ornières de labour, traces de l'activité agraire passée. Les sondages ont systématiquement été positionnés au fond des sillons de labour afin de limiter au maximum les biais (carte ci-dessous).



¹ JORF (2009) - Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

²Bulletin officiel (2010) -Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.



_

Les investigations ont été menées comme suit : le premier sondage a été positionné dans la zone paraissant la plus humide de tout le site, tant en termes de végétation qu'en termes de niveau topographique. Cette zone est située le long du fossé nord jouxtant la D810 (Boulevard Marcel Dassault).

La parcelle présentant de faibles variations topographiques et localement des zones riches en espèces caractéristiques des zones humides selon l'arrêté, nous avons effectué deux autres sondages situés dans ces légères dépressions afin de nous assurer de l'absence de zones humides ponctuelles sur la zone d'étude. Le second sondage a concerné une petite dépression plus centrale présentant une dominance des plantes de l'arrêté. Le troisième concerne la zone en pente, menant vers la rue Bassilour où certaines espèces caractéristiques des zones humides étaient présentes de manière significative. A proximité immédiate de cette zone nous retrouvons une végétation préférant les sols plus secs avec en particulier la Carotte sauvage.

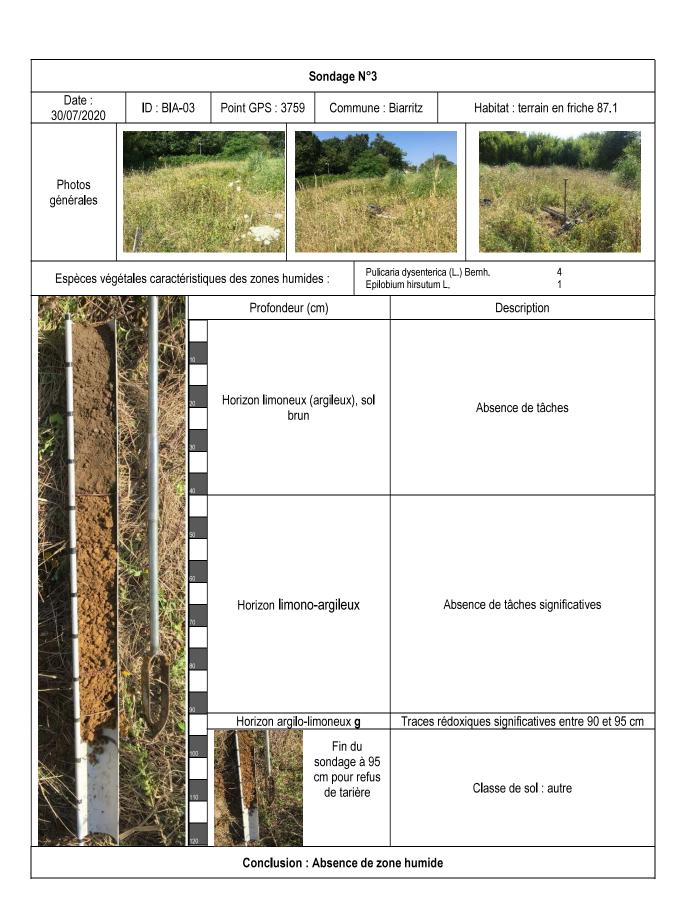


		Sondage N°	1			
Date : 30/07/2020 ID : BIA-01	Point GPS : 3757	Commune : Bia	I	Habitat : méga 31	aphorbaie 37.1 * ourlet très frais I.8 * roncier 31.831	
Photos générales						
Espèces végétales carac	téristiques des zon	es humides :	! ! !	Mentha suaveolens Ehr Eupatorium cannabinun Pulicaria dysenterica (L. Salix atrocinerea Brot. Convolvulus sepium L. Epilobium hirsutum L. Rumex conglomeratus 1	n L. 2 .) Bernh. 1 + + r	
		Profondeur (Description	
	20 F	Horizon limoneux (argileux), sol brun			Absence de tâches	
	50	Horizon limono	o-argi l eu	x	Absence de tâches	
	70	Horizon limono (g)	x	Apparition des premières tâches rédoxiques non significatives entre 80 et 90 cm		
	100	Horizon argilo-limone			Traces rédoxiques significative entre 90 et 120 cm	
	Fin	du sondage à 120 c	m	CI	asse de sol : autre	



D-4	T		Sondage N	l°2	T .		
Date : 30/07/2020	ID : BIA-02	Point GPS: 375	GPS : 3758 Commune : Biarritz		Habitat : terra	Habitat : terrain en friche 87.1	
Photos générales							
Espèces	végétales caracté	ristiques des zones	s humides :	Mentha suaveole Pulicaria dysente Epilobium hirsute Convolvulus sep	erica (L.) Bernh. um L.	4 1 1 +	
	TO SERVE	10	Profondeu	r (cm)]	Description	
		10 20 30 40	Horizon limoneux (argileux), sol bi (g)		quelques non sign présence	e de tâches, puis tâches rédoxiques ificatives dues à la e d'une semelle de entre 35 et 45 cm	
		50	Horizon limo	ono-argileux		ence de tâches es entre 50 et 70 cr	
		50 100 110	H	orizon argilo-limor g	Trac significativ	es rédoxiques ves, horizon marron de 70 à 120 cm	
		120					







En conclusion, la friche post-culturale mésophile présente ponctuellement des zones fraîches mais n'est pas une zone humide. Seul le fond du fossé nord est une zone humide. Il s'agit d'un fossé technique qui récupère les eaux pluviales de la RD 810. L'enjeu spécifique zone humide est donc très faible sur le site.

Excepté ce fond de fossé, la friche se caractérise effectivement par une végétation pour partie hygrophile en raison d'une semelle de labour située aux alentours de 35-45 cm au-dessus d'un horizon à tendance plus argileuse. Cette semelle résultant de l'activité agricole antérieure permet la formation d'une nappe temporaire perchée qui se maintient lors des épisodes pluvieux ; celle-ci se ressuie assez rapidement dans les couches plus profondes.

Les horizons présentant des traces rédoxiques significatives, traduisant la présence d'engorgements temporaires par une nappe, n'apparaissent qu'entre 70 et 90 cm selon les sondages. Cette apparition bien au-delà des 50 cm exclue donc les zones humides.

De plus, la rue de Bassilour se trouve en devers d'environ 2 mètres. Si la zone d'étude présentait un caractère humide au sens de l'arrêté, le talus de la route montrerait une végétation mésohygrophile à hygrophile correspondant à la zone d'épanchement de la nappe, or ce n'est pas le cas.





Végétations et flore (1:1 500)

Pré-diagnostic - Biarritz

Aire d'étude
Zone humide (fond de fossé)

Type d'habitats : Haie (CB 84)

Fourrés (CB 31.8)

Friche post-agricole (CB 87)

Espèces exotiques :

// Bambou

Présence diffuse d'Herbe de la pampa et de Vergerette du Canada

Sondages pédologiques



Sources : Eliomys, Geoflore, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2020.



IV.1.3 LA FLORE

Aucune espèce floristique remarquable et / ou protégée n'a été relevée lors des visites de terrain, et aucune potentialité n'a été identifiée. Pour rappel, il s'agissait de visites de terrain et non d'inventaires de terrain. Ce travail de diagnostic écologique avait pour objectif d'identifier les principaux enjeux écologiques. L'ensemble des habitats naturels et semi-naturels est trop dégradé pour être favorable à la présence d'espèce remarquable et/ou protégée. On signalera la présence de l'Herbe de la Pampa (*Cortedaria selloana*), espèce invasive qui se développe de manière importante sur le site, ainsi que, dans une moindre mesure, la Vergerette de Canada (*Conyza canadensis*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ou le Bambou (*Phyllostachys* sp.).

La zone d'étude ne présente pas d'enjeu floristique particulier.



Herbe de la Pampa (Yannig BERNARD, Eliomys, 2019)



Robinier faux-acacia (Renan JUILLET, Eliomys, 2019)



Bambou (Renan JUILLET, Eliomys, 2019)



Vergerette du Canada (Renan JUILLET, Eliomys, 2019)



IV.2 LA FAUNE

IV.2.1 LES AMPHIBIENS

Aucune espèce d'amphibien n'a été inventoriée au sein de l'aire d'étude. Deux fossés bordent l'aire d'étude. Ils pourraient constituer des sites de reproduction favorables pour les amphibiens. Plusieurs espèces sont susceptibles de fréquenter ces habitats en phase d'alimentation ou de repos : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ou le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

Ce cortège de 3 espèces communes en Pyrénées Atlantiques, compte tenu de la présence de sites de reproduction utilisables, présente un enjeu potentiel modéré.



Fossé favorable aux amphibiens (Yannig BERNARD, Eliomys, 2019)

Amphibiens potentiels au sein ou à proximité de l'aire d'étude						
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/ LRR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude
Grenouille agile	Rana dalmatina	Х	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Х	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible
Triton palmé	Lissotriton helveticus	Х	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale / Régionale

LC: Préoccupation mineure

Ces 3 espèces bénéficient d'une protection réglementaire au titre de l'article 2 pour la Grenouille agile, de l'article 3 pour la Salamandre tachetée et le Triton palmé de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des espèces d'amphibiens protégées en France.



IV.2.2 LES REPTILES

Une seule espèce de reptiles a été observée au sein de l'aire d'étude, il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Il occupe essentiellement les franges de l'aire d'étude, en particulier les abords du fossé. Au moins 3 individus ont été observés.

Une autre espèce est potentiellement présente : la Couleuvre verte et jaune (Hierophis *viridiflavus*). Elle pourrait trouver des habitats favorables au niveau des différentes lisières, notamment au sein des fourrés sur la limite nord de l'aire d'étude.

Ce cortège de 2 espèces présente un enjeu faible.

Reptiles potentiels ou avérés au sein ou à proximité de l'aire d'étude						
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/ LRR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Х	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Х	-	LC/LC	Avérée	Alimentation, repos, reproduction possible

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale / Régionale

LC: Préoccupation mineure

Ces 2 espèces bénéficient d'une protection réglementaire. Elles sont protégées au titre de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des espèces de reptiles et d'amphibiens protégés en France.



IV.2.3 LES OISEAUX

7 espèces d'oiseaux ont été contactées au sein de l'aire d'étude ou à proximité immédiate.

L'aire d'étude est favorable à l'accueil de quelques espèces liées aux friches ou aux haies arbustives. On signalera la présence de la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), espèce inféodée aux ourlets jeunes et aux prairies extensives. Classée « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale, cette espèce reste encore assez commune en Aquitaine. Sur le site, l'ensemble des espaces encore ouverts constitue un habitat favorable à cette espèce. Le reste du cortège observé ou potentiel se compose d'espèces communes comme la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) ou l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*). Quelques espèces issues des boisements voisins comme le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), la Mésange charbonnière (*Parus major*) ou le Pinson des arbres (*Carduelis chloris*) peuvent également fréquenter l'aire d'étude ponctuellement.

Ce cortège d'espèces communes présente un enjeu faible.

Oiseaux potentiels ou avérés au sein ou à proximité de l'aire d'étude							
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/L RR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude	
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	-	An2 DO	LC/-	Avérée	Reproduction possible	
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Х	-	LC/-	Potentielle	Reproduction possible	
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Х		LC/-	Potentielle	Reproduction possible	
Merle noir	Turdus merula	-	An2 DO	LC/-	Potentielle	Reproduction possible	
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	Х		NT/-	Avérée	Reproduction probable	
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	An2 DO	LC/-	Avérée	Alimentation	
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Х		LC/-	Avérée	Alimentation	
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Х		LC/-	Avérée	Alimentation	
Mésange charbonnière	Parus major	Х		LC/-	Avérée	Alimentation	
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Х		LC/-	Potentielle	Reproduction possible	
Pinson des arbres	Carduelis chloris	Х		LC/-	Avérée	Alimentation	

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale / Régionale

An2 DO: Espèce figurant à l'Annexe II de la Directive Oiseaux

NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure

Sur les 11 espèces contactées et potentielles, 6 sont potentiellement nicheuses sur le site et 8 sont protégées par arrêté du 29 octobre 2009.



IV.2.4 LES MAMMIFERES

Les chauves-souris :

Aucun gîte potentiel n'a été identifié au sein de l'aire d'étude. Ponctuellement, quelques espèces pourraient utilisées les lisières en déplacement ou en chasse. Le site ne présente pas d'enjeu pour le repos ou la reproduction des chauves-souris.

Les mammifères hors chauves-souris :

Une seule espèce de mammifère a été contactée sur l'aire d'étude. Il s'agit du Sanglier (*Sus scrofa*) dont des empreintes ont été relevées sur site. Quelques espèces peu exigeantes et communes peuvent également fréquenter le secteur. Les plus probables sont le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*) ou le Renard roux (*Vulpes vulpes*).

Ce cortège présente un enjeu faible en raison de la présence potentielle du Hérisson d'Europe.

Mammifères (hors chauves-souris) potentiels ou avérés au sein ou à proximité de l'aire d'étude						
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/ LRR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	Х	-	LC/-	Potentielle	Potentialités pour l'alimentation, le repos
Renard roux	Vulpes vulpes	-	-	LC/-	Potentielle	Potentialités pour l'alimentation, le repos
Sanglier	Sus scrofa	-	-	LC/-	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, le repos
Taupe d'Europe	Talpa europaea	-	-	LC/-	Potentielle	Potentialités pour l'alimentation, le repos

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale / Régionale

LC: Préoccupation mineure

Le Hérisson d'Europe est protégé par arrêté du 23 avril 2007.



IV.2.5 LES INSECTES

L'aire d'étude ne présente pas d'enjeu pour les insectes et seules quelques espèces de lisières occupent le secteur. Au moins 7 espèces de papillons ont été observées mais aucune potentialité d'accueil d'espèce remarquable n'a été identifiée.

L'aire d'étude ne présente pas d'enjeu particulier pour les insectes.

Insectes avérés au sein ou à proximité de l'aire d'étude							
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/ LRR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude	
Amaryllis	Pyronia tithonus	-	-	LC/L C	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	
Belle Dame	Vanessa cardui	-	-	LC/L C	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	
Brun des pélargoniums	Cacyreus marshalii	-	-	-	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	
Myrtil	Maniola jurtina	-	-	LC/L C	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	
Piéride de la Moutarde	Leptidaea sinapis	-	-	LC/L C	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	
Piéride de la Rave	Pieris rapae	-	-	LC/L C	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	
Tircis	Pararge aegeria	-	-	LC/L C	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale / Régionale

LC: Préoccupation mineure





Données faune collectées (1:1 500)

Pré-diagnostic - Biarritz

Aire d'étude

Habitats

Favorables aux amphibiens en période de reproduction

Favorables aux amphibiens (hors reproduction) et Hérisson d'Europe (reproduction, alimentation et repos)
Favorables à la Cisticole des joncs et aux reptiles (reproduction, alimentation et repos)

Points d'observations :

Cisticole des joncs

Lézard des murailles



Sources : Eliomys, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2019.



V. SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX ECOLOGIQUES

Synthèse des principaux enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude					
Taxons	Contrainte réglementaire				
Végétations	Faible	Non			
Amphibiens et zone humide (fond de fossé)	Modéré	Oui (espèces protégées) et zone humide			
Reptiles	Faible	Oui (espèces protégées)			
Oiseaux des friches	Faible	Oui (espèces protégées)			
Hérisson d'Europe	Faible	Oui (espèce protégée)			
Insectes	Faible	Non			





Synthèse des enjeux écologiques (1:1 500)
Pré-diagnostic - Biarritz

Aire d'étude Hiérarchisation des enjeux : Modéré Faible



Sources : Eliomys, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2020.



VI. PRINCIPES DE MESURES

Les principes de mesures énoncés dans les paragraphes suivants sont issus du Guide d'aide à la définition des mesures ERC « Evaluation environnementale » du Commission général au développement durable (collection Théma, janvier 2018).

VI.1 EN PHASE CHANTIER

- Mise en défens ou dispositif de protection d'habitats d'espèces (correspondance CGDD : E2.1a) :

Les fourrés et haies évités sur la frange du site seront mis en défens durant la période chantier afin d'éviter toute dégradation. Une clôture légère matérialisera les secteurs à éviter.

Absence de rejet dans le milieu naturel (correspondance CGDD : E3.1a) :

Le porteur de projet mettra en œuvre les dispositifs nécessaires pour garantir l'absence de rejets, notamment des eaux de chantier, dans le milieu naturel. A ce titre, une collecte et un traitement des eaux de ruissellement du chantier en circuit fermé ainsi qu'une gestion des déchets dans les filières adaptées seront appliqués.

- <u>Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement (correspondance CGDD : R2.1d) :</u>

Des dispositifs seront mis en œuvre pour lutter contre ces risques de pollutions : aire étanche pour stationnement des véhicules de chantier, bac étanche et bâche imperméable pour le stockage des produits, kit antipollution etc.

- Adaptation de la période des travaux sur l'année (correspondance CGDD : E4.1a et R3.1a) :

Les travaux de terrassements/artificialisation (dont coupe de la végétation) de la zone débuteront en septembreoctobre, hors période de nidification et hors période d'hivernage.

- <u>Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)</u> (correspondance CGDD : R2.1f) :

Concernant les actions préventives, il s'agira de nettoyer les engins en entrée et sortie du site chantier, de baliser les foyers d'espèces exotiques envahissantes (EEE), de gérer les terres concernées par la présence de graines d'EEE etc.

Pour les mesures curatives, elles reposeront sur des interventions d'arrachage mécaniques et manuels, de traitement des terres contaminées (hygiénisation etc.), de traitement des végétaux arrachés dans la filière adaptée etc.

VI.2 EN PHASE DE FONCTIONNEMENT

- <u>Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant (correspondance CGDD : E3,2a) :</u>

L'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite pour l'entretien des végétations. Ces dernières seront entretenues par une action mécanique aux périodes adaptées.



- Adaptation de la période d'entretien des végétations (correspondance CGDD : E4.2a et R3.2a) :

Les végétations de fourrés feront l'objet d'un entretien dans la mesure où leur développement constituerait un risque pour la sécurité (visibilité pour les usagers etc.). Si une coupe doit être réalisée, elle interviendra en septembre-octobre, à l'aide d'un lamier. Les arbres ne feront pas l'objet d'un entretien, ils seront laissés en libre évolution (exception si risque pour la sécurité). Quant aux végétations herbacées en périphérie de l'aire, elles seront soumises à une coupe annuelle tardive, en septembre.

Prise en compte des nuisances lumineuses envers la faune (correspondance CGDD : R2.1k) :

Pour limiter ces nuisances en phase de fonctionnement, il s'agira de :

- proscrire les lumières vaporeuses ;
- prévoir des éclairages nocturnes orientés vers le bas ;
- utiliser des lumières de couleur jaune ambré ou des lampes à sodium qui sont moins attractives que les autres pour les insectes, les chiroptères et les oiseaux ;
- prévoir des éclairages non permanents (déclenchés par détecteur de mouvement ou installation d'horloges Astronomiques).

- <u>Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu (correspondance CGDD : R2.1q) :</u>

Dans le cadre du projet d'aménagement, une partie des espaces sera dédiée au maintien/recréation d'espaces de végétations sous la forme de haies, fourrés, friche ou encore noue. Pour cela, le porteur de projet mettra en œuvre des plantations/semis afin de favoriser la cicatrisation des zones concernées.

A ce titre, les différentes essences et mélanges grainiers proposés seront issus de la marque « végétal local® », développée par le Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique et ses partenaires. Cette marque s'appuie sur des espèces locales et adaptées au milieu.

Ci-dessous, différentes palettes végétales sont proposées (le choix des essences devra être affiné en fonction du ph du sol notamment) :

Mélange arbres et arbustes pour les milieux humides (source CBNSA)					
Nom courant	Nom scientifique	Famille	Hauteur (m)		
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	betulaceae	15>25		
Frêne commun	Fraxinus excelsior	oleaceae	20>30		
Saule blanc	Salix alba	salicaceae	5>25		
Saule roux	Salix atrocinerea	salicaceae	3>6		
Saule fragile	Salix fragilis	salicaceae	<20		
Saule pourpre	Salix purpurea	salicaceae	1>4		

Mélange arbres et arbustes pour les sols non humides (source CBNSA)					
Nom courant	Nom scientifique	Famille	Hauteur (m)		
Noisetier	Corylus avellana	betulaceae	2>4		
Néflier	Crataegus germanica	rosaceae	2>4		
Aubépine à un style	Crataegus monogyna	rosaceae	4>10		
Genêt à balais	Cytisus scoparius	fabaceae	2>4		



Mélange arbres et arbustes pour les sols non humides (source CBNSA)					
Nom courant	Nom scientifique	Famille	Hauteur (m)		
Lierre grimpant	Hedera helix	araliaceae	liane		
Houx	llex aquifolium	aquifoliaceae	2>10		
Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum	caprifoliaceae	liane		
Pommier sauvage	Malus sylvestris	rosaceae	<10		
Tremble	Populus tremula	salicaceae	15>20		
Prunellier	Prunus spinosa	rosaceae	0,5>2		
Poirier sauvage	Pyrus communis subsp. pyraster	rosaceae	5>20		
Chêne sessile	Quercus petraea	fagaceae	25-35		
Chêne pédonculé	Quercus robur	fagaceae	25-35		
Rosier des chiens	Rosa canina	rosaceae	1>3		
Saule Marsault	Salix caprea	salicaceae	3>18		
Sureau noir	Sambucus nigra	adoxaceae	2>6		
Alisier des bois	Sorbus torminalis	rosaceae	3>20		
Ajonc d'Europe	Ulex europaeus	fabaceae	1>2		

Mélange grainiers pour les praires/friches en contexte non humide (source CBNSA)						
Nom courant	Nom scientifique	Famille	Hauteur (m)			
Achillée millefeuille	Achillea millefolium	asteraceae	0,2>0,7			
Ail des vignes	Allium vineale	amaryllidaceae	0,30>0,80			
Cichorée amère	Cichorium intybus	asteraceae	0,5>1			
Carotte sauvage	Daucus carota subsp. carota	apiaceae	0,3>0,8			
Vipérine commune	Echium vulgare	boraginaceae	0,3>0,8			
Fumeterre officinale	Fumaria officinalis	papaveraceae	0,2>0,3			
Houlque laineuse	Holcus lanatus	poaceae	0,4>0,8			
Millepertuis perforé	Hypericum perforatum	hypericaceae	0,2>0,8			
Mauve sauvage	Malva sylvestris	malvaceae	0,3>0,5			
Muscari à toupet	Muscari comosum	asparagaceae	0,2>0,5			
Coquelicot	Papaver rhoeas	papaveraceae	0,2>0,6			
Panais cultivé	Pastinaca sativa subsp. urens	apiaceae	0,3>1			
Picride fausse épervière	Picris hieracioides subsp. hieracioides	asteraceae	0,03>0,8			
Saponaire officinale	Saponaria officinalis	caryophyllaceae	0,3>0,6			
Compagnon blanc	Silene latifolia	caryophyllaceae	0,4>1,2			
Mélilot jaune	Trigonella officinalis	fabaceae	0,4>0,8			
Bouillon femelle	Verbascum lychnitis	scrophulariaceae	0,5>1			
Molène pulvérulente	Verbascum pulverulentum	scrophulariaceae	0,5>1			
Bouillon blanc	Verbascum thapsus	scrophulariaceae	0,5>1			
Molène effilée	Verbascum virgatum	scrophulariaceae	0,5>1			



VII. CONCLUSION

La nature du site, les travaux et les mesures envisagées permettent de conclure à l'absence d'effet notable du projet sur les milieux naturels, tel que défini par les directives européennes concernant l'évaluation environnementale. Cette conclusion ne préjuge pas de l'éventuelle nécessité de s'inscrire dans des procédures réglementaires nationales en lien avec la protection de la nature.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU JC., ROYER JM., ROUX G. et TOUFFET J. (2004) – *Prodrome des végétations de France*. Ed. MNHN, Paris, 171 p.

BERNARD F., BERNARD Y., BERRONEAU M. & GRISSER P., 2012. Liste des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. 9p.

BERRONEAU M. 2014 - Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Ed. Cistude Nature. Association Cistude Nature, Le Haillan, France, 256 p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. (1997) – *CORINE biotopes. Version originale, types d'habitats français*. Ed. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF), Nancy, 217 p.

BLONDEL J., FERRY C. & FROCHOT B. (1970) – La méthode des indices ponctuels d'abondance (I.P.A.) ou des relevés d'avifaune par station d'écoute – Alauda – 38 : 55–71.

DANTON P. et BAFFRAY M. (1995) - Inventaire des plantes protégées en France. Editions Nathan, Paris. 296 p.

DIREN, ONCFS, GEREA, Juin 2006. Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats en Aquitaine. 104 pages.

EUROPEAN COMMISSION (2007) – *Interpretation manuel of european union habitats. Version EUR* 27. Ed. Commission Européenne DG. Environment, Bruxelles, 142 p.

FOURNIER P. (1947) - Les guatre flores de France, Corse comprise. Ed. Lechevalier (1990), Paris, 1104 p.

LEMOIGNE C. & JAILLOUX A., 2013. Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune sauvage. Talence, 48 p.

MURATET J., 2007. Identifier les amphibiens de France métropolitaine, Guide de terrain. Ecodiv, France. 291 p.

RUYS T., BERNARD Y. (coords.) 2014. Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine – Tome 4 – Les Chiroptères. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 256 pp.

THEILLOUT A (coord) et collectif Faune-aquitaine.org. 2015 – Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux&Niestlé. 511 p.

YEATMAN-BERTHELOT D.& ROCCAMORA G. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France, Liste rouge et priorité – SEOF & LPO – 598 p.

Site Internet

Tela botanica: http://www.tela-botanica.org



ANNEXE

Méthodologie zones humides

Expertise floristique:

Sur chaque zone identifiée comme potentiellement humide, un relevé des espèces végétales caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 a été réalisé.

A chaque espèce inscrite dans le relevé est affecté un coefficient d'abondance-dominance. L'abondance correspond au nombre d'individus occupant la surface du relevé. La dominance correspond au recouvrement total de l'espèce projeté au sol. Nous utiliserons l'échelle suivante :

Valeur	Recouvrement	Abondance
5	75-100%	que l conque
4	50-75%	quelconque
3	25-50%	quelconque
2	5-25%	que l conque
1	1 - 5%	plus de 50 individus
+	< 1%	jusqu'à 50 individus
х е	spèce relevée hors quadrat	

Expertise pédologique :

Cette expertise consiste à décrire les sols présents sur la zone d'étude ; ceci à partir de sondages pédologiques réalisés à la pioche et/ou à la tarière. Le positionnement des sondages pédologiques est déterminé sur la base de la topographie du site ainsi que de la composition floristique observée localement.

A partir de ces sondages, nous observons l'éventuelle présence d'horizons rédoxiques et/ou réductiques. Ces sondages permettent de statuer sur le caractère humide ou non de la zone étudiée.

L'arrêté précise qu'il faut prendre en compte les sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux énumérés dans une liste de sols humides (Arr. 24 juin 2008 mod., annexe I. 1.1.1) :

- *histosols*: marqués par un engorgement permanent provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbières): sols de classe H. Les horizons histiques sont des horizons holorganiques (entièrement constitués de matières organiques) et formés en milieu saturé par la présence d'eau durant des périodes prolongées (plus de six mois dans l'année).
- **réductisols** : présentant un engorgement permanent à faible profondeur montrant des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol : sols de classe VI (c et d).

Les horizons réductiques résultant d'engorgements permanents ou quasi permanents, induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux ou réduit. L'aspect typique de ces horizons est marqué par 95 à 100 % du volume qui présente une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre (pouvant disparaitre au contact de l'oxygène de l'air si l'échantillon n'est pas interprété rapidement).

— autres sols caractérisés par des traits rédoxiques :

- débutant à moins de 25 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : sols de classes V (a, b, c. d) :
- ou débutant à moins de 50 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et par des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur: sols de classes IVd ;

Un horizon de sol est qualifié de rédoxique lorsqu'il est caractérisé par la présence de traits rédoxiques <u>couvrants plus de 5 %</u> de la surface de l'horizon observé sur une coupe verticale.

Les traits rédoxiques résultent d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence principale des alternances d'oxydation et de réduction. Le fer réduit (soluble), présent dans le sol, migre sur quelques millimètres ou quelques centimètres puis re-précipite sous formes de taches ou accumulations de rouille, nodules ou films bruns ou noirs. Dans le même temps, les zones appauvries en fer se décolorent et deviennent pâles ou blanchâtre.



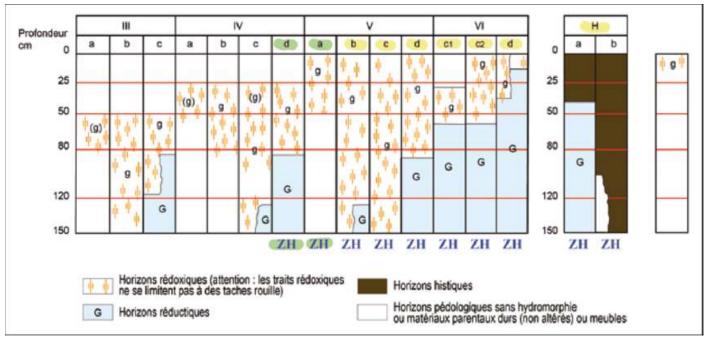


Figure 1:Caractéristiques des sols de zones humides et profondeurs permettant de statuer.

Depuis l'arrêté modificatif du 1er octobre 2009, les classes de sols IV b et c sont désormais exclues des sols correspondant à des zones humides. Les sols de classe IVd et Va sont toujours pris en compte, sauf si le préfet de région décide de les exclure pour certaines communes après avis du CSRPN (Arr. 24 juin 2008, mod., art. 1er).

Cependant, cette méthode basée sur l'analyse des sols ne permet pas de statuer dans certains cas particuliers. En effet, les fluviosols et les podzosols humiques et humoduriques peuvent être tout autant en situation humide que non humide. C'est aussi le cas des sols dits « anthroposols », sols constitués de remblais d'origine anthropique.

Ces cas particuliers nécessitent impérativement une analyse hydrogéomorphologique complémentaire pour pouvoir trancher sur le caractère humide ou non du site étudié.

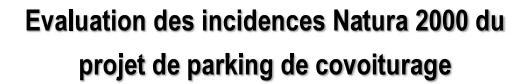
En ce qui concerne les sols alluviaux fluviatiles et lacustres (fluviosols), ceux présentant des traits d'hydromorphie sont intégrés dans la règle générale (fluviosols – rédoxisols) ; ceux ne présentant pas de traits d'hydromorphie sont pris en compte dans les cas particuliers de l'arrêté.

En l'absence de relief, un seul sondage pédologique peut suffire pour conclure s'il est positionné de manière optimale, en présence de relief, même mineur, les investigations sur le terrain doivent porter prioritairement sur des points situés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Cette approche permet in fine de positionner précisément la limite de la zone humide.

L'expertise zones humides a été réalisée en date du 30 juillet 2020.







Commune de Biarritz (64)







Conseil et Expertise en Environnement

Olivier TOUZOT

Eliomys Gironde 06.34.51.82.79 olivier.touzot@eliomys.fr

Yannig BERNARD

Eliomys Gironde 06.34.51.82.79 yannig.bernard@eliomys.fr

Xavier LOUBERT-DAVAINE

Siège social 06.11.13.17.18 xavier.loubert@eliomys.fr

Damien TROQUEREAU

Eliomys Gironde 07.89.66.66.89 damien.troquereau@eliomys.fr

ELIOMYS. Société de conseil et d'expertise en environnement. SARL au capital de 3 000 € enregistrée au RCS de Nantes. Siège social : La Barre Théberge 44440 Trans-sur-Erdre.

SIRET: 52964875000014

Tva intracommunautaire FR29529648750

Contact: eliomys@eliomys.fr

SOMMAIRE

l.	CON	NTEXTE DU PROJET	. 4
L	.1	LOCALISATION DU PROJET	. 4
I.	.2	NATURE DU PROJET	. 4
II.	NAT	TURA 2000	. 6
П	l.1	CONTEXTE GENERAL	. 6
П	1.2	L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.	. 7
III.	EVA	ALUATION PRELIMINAIRE	. 8
П	II.1	AIRES D'ETUDE DU PROJET	. 8
П	II.2	SITUATION DU PROJET AU REGARD DE NATURA 2000	10
	III.2.	1 Localisation et caractéristiques des sites Natura 2000	10
	III.2.2	2 Identification des sites soumis à l'évaluation préliminaire des incidences	14
I	II.3	ETAT DES LIEUX DE L'AIRE D'ETUDE	15
	III.3.	1 Autres zonages de protections et d'inventaires	15
	III.3.2	2 Végétations de l'aire d'étude	15
	III.3.3	3 Flore de l'aire d'étude	16
	III.3.4	4 Espèces et habitats associés	16
II	II.4	EXPOSE SOMMAIRE	19
IV.	CON	NCLUSION	19



I. CONTEXTE DU PROJET

I.1 LOCALISATION DU PROJET

Le site du projet, d'une surface d'environ 1 hectare, est localisé entre le Boulevard Marcel Dassault et la rue de Bassilour, sur la commune de Biarritz dans les Pyrénées-Atlantiques.

I.2 NATURE DU PROJET

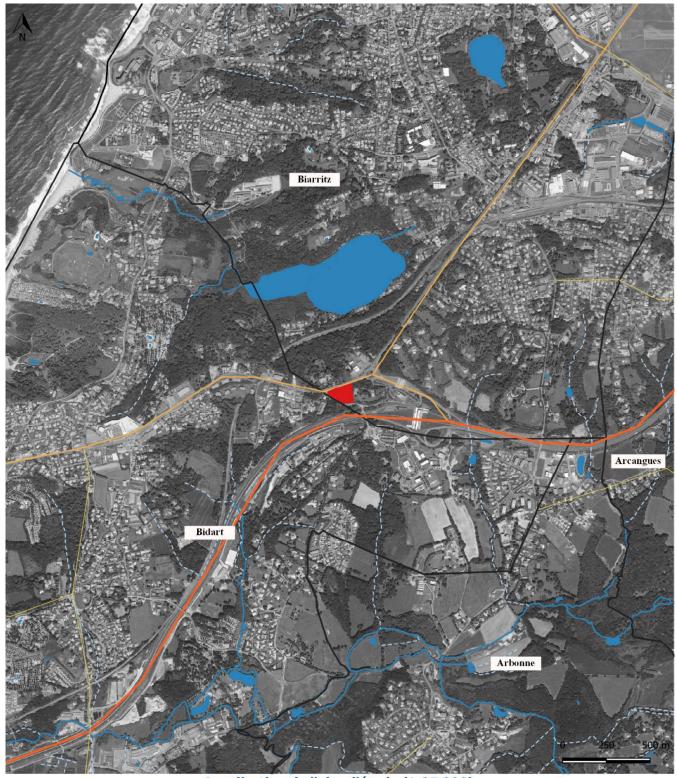
Dans le cadre du Plan d'Investissements Autoroutier (PIA), l'État a demandé à ASF (Autoroutes du Sud de la France) d'aménager des parkings de covoiturage sur son réseau. Le projet consiste donc en la création de parkings de covoiturage pour la Direction régionale (DRE) Sud Atlantique – Pyrénées d'ASF (société de VINCI Autoroutes). Ces zones de stationnement, réservées aux véhicules légers, seront situées à proximité immédiate des gares de péages et seront accessibles pour les usagers en provenance des voiries locales comme de l'autoroute, sans créer de conflit entre les différents flux de trafic sortant et rentrant des gares. Trois parkings de covoiturage sont prévus, respectivement aux échangeurs de Biarritz sur l'A63, de Peyrehorade et de Saint-Gaudens sur l'A64.

Le projet de parking situé sur la commune de Biarritz a pour vocation d'accueillir environ 80 places de covoiturage. L'emprise du projet se situe hors DPAC (Domaine Public Autoroutier Concédé), sur un foncier appartenant à la ville de Biarritz.

La présente étude a pour objet l'évaluation des incidences du projet du parking de covoiturage de Biarritz sur les sites Natura 2000 à proximité.

Dans le cadre de ce projet, le bureau d'étude ELIOMYS a établi un pré-diagnostic visant à identifier le contexte environnemental (périmètres d'inventaires et réglementaires) ainsi que les principaux enjeux écologiques avérés et pressentis. Une première analyse a été menée à partir de photos aériennes, puis par un travail bibliographique nécessaire à la collecte des premières informations. Deux visites de terrain ont été réalisées et l'ensemble de l'aire d'étude a été parcouru. Les habitats naturels et les espèces protégées (faunistiques et floristiques) ont été listés et les plus remarquables ont été géo-localisées précisément. Par ailleurs, les potentialités écologiques ont également été évaluées puis cartographiées.





Localisation de l'aire d'étude (1:25 000)

Évaluation d'incidence Natura 2000 - Parking de covoiturage - Biarritz

Périmètre du projet Réseau routier :

Limites communales Autres axes principaux

Permanent Axes secondaires



Sources : IGN, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2019.



Intermittent

II. NATURA 2000

II.1 CONTEXTE GENERAL

Natura 2000 est un réseau de sites sur lequel s'appuie la politique européenne de préservation de la biodiversité. Celui-ci découle de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive « Habitats », qui prévoit la mise en réseau des zones présentant un intérêt écologique important à l'échelle européenne. Il comprend à la fois des Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive « Oiseaux ») et des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) issues de la Directive « Habitats ».

Comme l'indiquent les articles L.414-1 et suivants du Code de l'environnement, l'État français a choisi une démarche de contractuelle pour la désignation de ces sites. Les propositions de sites ayant pour objectif de rejoindre le réseau européen se font après consultations des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

La transmission d'un projet de site (ou l'arrêté désignant un site pour les ZPS) à la Commission européenne doit répondre aux exigences des Directives, c'est-à-dire concourir à la conservation ou au rétablissement dans un état favorable à leur maintien, à long terme, des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages présentes aux annexes des directives. La proposition est donc accompagnée d'un Formulaire standard de données ou FSD qui présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Cette désignation n'entraîne aucune interdiction générale sur le site ainsi désigné. Il ne s'agit donc pas de transformer les sites concernés en "sanctuaires" où tout serait interdit, ce qui serait bien souvent contraire à l'objectif même de conservation. Il s'agit plutôt d'une démarche préventive ponctuelle. Ainsi, afin d'éviter l'érosion de la diversité biologique, tout projet susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences au regard des objectifs de conservation du site concerné.

Le FSD représente alors le socle sur lequel se référer à la fois pour les évaluations des incidences et pour développer les objectifs de gestion sur le site.

Ces objectifs de gestion vont être déterminés par un Document d'objectifs (DOCOB). Le DOCOB définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

Dès lors, pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'appuie sur une démarche contractuelle qui se traduit par la mise en œuvre d'une « Charte Natura 2000 » et de « contrats Natura 2000 ». Ces deux dispositifs sont indépendants.

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique



pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. Le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB ainsi que la nature et les modalités de versement des aides. Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités chargées de la mise en œuvre du dispositif afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat et les cahiers des charges associés aux actions. Enfin, au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

II.2 L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Son objectif:

Il s'agit d'une étude proportionnée au plan, programme ou projet envisagé afin de s'assurer que les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ne soient pas remis en cause par ce plan, programme ou projet. Si un DOCOB existe, les objectifs de conservation sont à considérer, en son absence, il faut garantir l'état de conservation des habitats naturels et des espèces citées au FSD.

Son déroulement :

- 1 Une évaluation préliminaire est effectuée afin d'évaluer si le plan, projet ou programme est susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du site. Cette évaluation préliminaire doit permettre d'écarter de manière certaine cette éventualité. Il s'agit généralement d'un constat d'absence d'habitats ou d'espèces concernées sur le site du projet ainsi qu'une impossibilité d'atteinte indirecte généralement pour cause de distance avec le site.
- 2 Si ce n'est pas le cas, elle est complétée par une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le plan, programme ou projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés, sur les objectifs de conservation du site et a minima sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.
- 3 Si cette analyse conduit à constater des effets significatifs dommageables, des mesures d'évitement et de réduction sont à mettre en œuvre.
- 4 Lorsque ces mesures sont insuffisantes, le plan, programme ou projet doit démontrer qu'il est d'intérêt public majeur, que plusieurs alternatives ont été envisagées et qu'il n'existe pas d'autres solutions que celle retenue. Par ailleurs, il faut assurer la mise en œuvre de mesures visant à compenser les effets dommageables.



III. EVALUATION PRELIMINAIRE

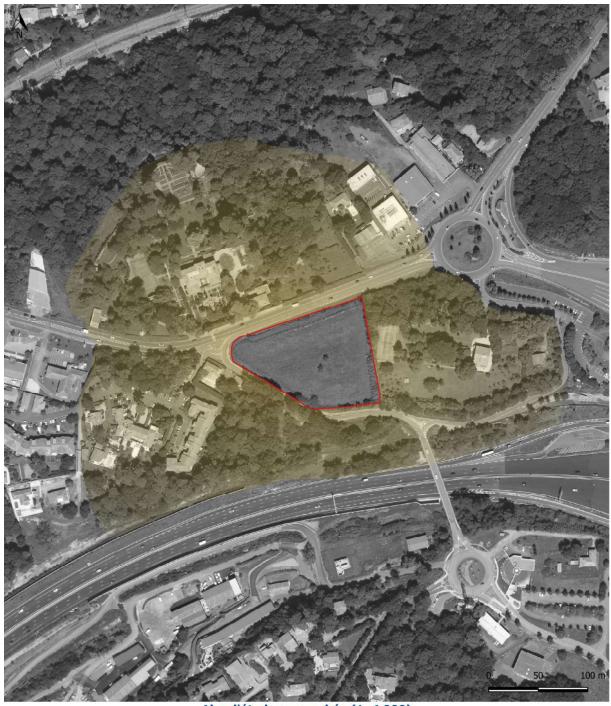
III.1 AIRES D'ETUDE DU PROJET

Le projet se situe à moins de 5 km des sites Natura 2000 ZSC FR7200777 « Lac de Mouriscot », ZSC FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », ZSC FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large », ZSC FR7200786 « La Nive » et ZPS FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde ». Ainsi, une évaluation de l'incidence du projet sur ces sites Natura 2000 doit être entreprise.

Afin d'évaluer les incidences du projet sur les sites Natura 2000 à proximité, 2 aires différentes sont utilisées :

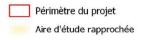
- « L'aire d'étude rapprochée » : elle désigne les milieux situés à proximité immédiate du projet et susceptibles d'être impactés directement par le bruit, les vibrations, le stockage de matériaux en phase de travaux, les lumières... ou toute autre nuisance produite en phase de travaux comme en phase de fonctionnement. Cette aire, cartographiée page suivante, comprend les parcelles (urbanisées ou non) à proximité immédiate du projet.
- « L'aire d'influence », désigne quant à elle les milieux susceptibles d'être impactés de manière indirecte et exceptionnelle par le projet, notamment dans le cas d'une pollution accidentelle des eaux. Cette aire comprend donc théoriquement l'ensemble du bassin versant situé en aval du projet mais dépend également de la connexion hydraulique du site avec le reste du réseau hydrographique.





Aire d'étude rapprochée (1: 4 000)

Évaluation d'incidence Natura 2000 - Parking de covoiturage - Biarritz





Sources : Eliomys, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2019.



III.2 SITUATION DU PROJET AU REGARD DE NATURA 2000

III.2.1 LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DES SITES NATURA 2000

Dans le cadre de cette évaluation préliminaire, cinq sites Natura 2000 ont été pris en considération (distance inférieure à 5 km du projet). Il s'agit de :

- > ZSC FR7301822 « Lac de Mouriscot »
- ZSC FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »
- ZSC FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large »
- > ZSC FR7200786 « La Nive »
- > ZPS FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde »

Le tableau ci-dessous est complété par la cartographie en page 12 et présente les périmètres de protection dans un rayon proche du projet :

Situation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000								
Nom	Nom Type Surface		Description du site Natura 2000	Situation du projet vis-à-vis du site Natura 2000 et incidence potentielle				
FR7200777 « Lac de Mouriscot »	ZSC	20,68 ha	Il s'agit d'un site encaissé, comprenant le lac de Mouriscot et son marais. Le site présente un intérêt fort au niveau des habitats d'intérêt communautaire (dont 4 sont prioritaires), mais assez faible pour les espèces. Il s'agit d'un site remarquable pour ses paysages ainsi que pour sa haute valeur écologique. (Extrait INPN).	Situé à environ 400 mètres au Nord de l'aire d'étude. Le site « Lac de Mouriscot » n'est pas localisé dans le même bassin versant que le site du projet.				
FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »	ZSC	1 353 ha	« Système de falaises et de criques sur flysch présentant une hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de la présence de landes atlantiques aérohalines rares. Le pied des falaises offre également des habitats marins très riches et diversifiés. » (Extrait INPN).	Situé à environ 1 800 m à l'Ouest de l'aire d'étude Le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » est localisé dans le même bassin versant et en aval du site du projet.				
FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large »	ZSC	7 790 ha	« L'importance du site réside notamment dans la présence de grottes sous-marines correspondant à l'habitat 8330, ainsi que de tombants rocheux (habitat récifs 1170). Tous les habitats rocheux du site montrent, en raison des peuplements qui les définissent, une grande proximité avec les habitats marins méditerranéens, ce qui donne à ce secteur un caractère isolé par rapport au reste de la façade Atlantique française ». (Extrait INPN).	Situé à environ 3 000 m à l'Ouest de l'aire d'étude. Le site « Côte basque rocheuse et extension au large » est localisé dans le même bassin versant et en aval du site du projet.				
FR7200786 « La Nive »	ZSC	9 473 ha	« La Nive est l'un des rares bassins versants à accueillir l'ensemble des espèces de poissons migrateurs du territoire français, à l'exception de l'Esturgeon européen. Le site est également identifié comme favorable pour le Vison d'Europe. » (Extrait INPN).	Situé à environ 3 600 m à l'Est de l'aire d'étude. Le site « La Nive » n'est pas localisé dans le même bassin versant que le site du projet.				



Situation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000								
Nom	Туре	Surface	Description du site Natura 2000	Situation du projet vis-à-vis du site Natura 2000 et incidence potentielle				
FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde »	ZPS	244 ha	« Le site revêt une grande importance dans le cycle biologique de l'Océanite tempête (Hydrobate pelagicus) puisqu'il constitue son unique site de nidification en Aquitaine. L'espèce majoritaire sur le site est le Goëland leucophée, qui utilise les rochers comme dortoir, reposoir, site d'alimentation et de nidification. » (Extrait INPN).	Située à environ 3 700 m au Nord de l'aire d'étude. Le site « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » est localisé dans le même bassin versant et en aval du site du projet.				

٠



Localisation du projet au sein du réseau N2000 (1:50000)

Évalutaion d'incidence Natura 2000 -Parking de covoiturage - Biarritz

Périmètre du projet

Aire d'étude rapprochée

ZPS (directive "oiseaux") :

Rochers de Biarritz : le Bouccalot et
la Roche ronde

ZSC (directive "habitats") :

Côte basque rocheuse et extension au large

Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz

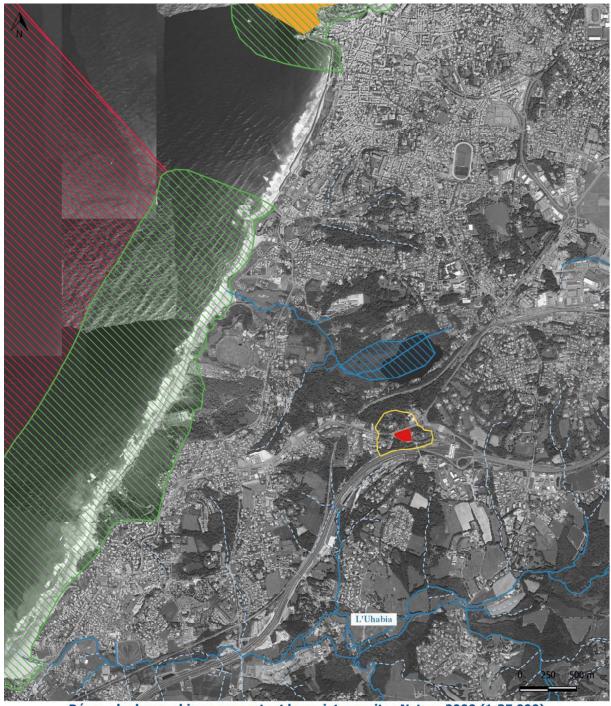
☐ La Nive

N Lac de Mouriscot



ELI FAMYS
Correct of Environment

Sources : DREAL Aquitaine, INPN, OSM. Réalisation : Elicmys, 2019.



Réseau hydrographique connectant le projet aux sites Natura 2000 (1:35 000)

Évalutaion d'incidence Natura 2000 - Parking de covoiturage - Biarritz

Périmètre du projet

Aire d'étude rapprochée

Réseau hydrographique :

Permanent

Temporaire

ZPS (directive "oiseaux"):

Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde

ZSC (directive "habitats"):

Côte basque rocheuse et extension au large

Nalaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz

Lac de Mouriscot



Sources : IGN, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Geoportail. Réalisation : Eliomys, 2019.



III.2.2 IDENTIFICATION DES SITES SOUMIS A L'EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES

Aucun site Natura 2000 ne se situe dans l'aire d'influence rapprochée du projet (le site le plus proche étant à plus de 400 m au Nord). Compte tenu des distances séparant l'aire d'étude rapprochée du projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considéré que le projet n'aura, en phase de fonctionnement, aucune incidence sur ces sites. Seule une pollution accidentelle et exceptionnelle pourrait avoir un impact nuisant à l'état de conservation des sites.

Les sites FR7200777 « Lac de Mouriscot » et FR7200786 « La Nive » ne sont pas situés dans le même bassin versant que le projet (ce dernier est situé dans le bassin versant de l'Uhabia) et ne présentent donc aucune connexion hydraulique permettant un transfert d'eaux polluées ni même aux espèces de circuler entre les sites de l'aire d'étude. A ce titre, ces deux sites ne seront pas soumis à l'évaluation des incidences préliminaire.

Les sites restants, les ZSC FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » et FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large » ainsi que la ZPS FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde », sont situés au large de la côte et donc en aval du projet. Ils sont donc théoriquement soumis à un risque de pollution accidentelle sur le site. Néanmoins, le site du projet est très enclavé par rapport au réseau hydrographique puisque le cours d'eau permanent le plus proche, le « Bixipauko Erreka » (affluent de l'Uhabia), est situé à plus de 800 m au Sud-Ouest du site. Il s'écoule ensuite sur plus de 3 800 mètres avant de rencontrer le site Natura 2000 le plus proche « Falaise de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ».

La connectivité hydraulique entre le projet d'aménagement et les sites Natura 2000, bien qu'existante, demeure donc très faible.

Les sites ZSC FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » et FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large » ainsi que la ZPS FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » feront donc l'objet d'une évaluation d'incidence préliminaire



III.3 ETAT DES LIEUX DE L'AIRE D'ETUDE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

III.3.1 AUTRES ZONAGES DE PROTECTIONS ET D'INVENTAIRES

Le projet ainsi que l'aire d'étude rapprochée du projet ne sont situés dans aucun zonage de protection ni d'inventaires, qu'il s'agisse de Réserve Naturelle ou de Biosphère, ZNIEFF, zone Natura 2000, Parc Naturel, site RAMSAR ou Arrêté de protection Biotope. Aucun site classé ni inscrit ne se situe suffisamment proche du projet pour être impacté par celui-ci.

III.3.2 VEGETATIONS DE L'AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude se compose d'une ancienne parcelle agricole laissée à l'abandon et en voie de recolonisation par les espèces herbacées et ligneuses.

Le cortège végétal observé se compose d'espèces rudérales, d'espèces à affinité prairiale et d'espèces colonisatrices issues des haies et lisières voisines. L'ensemble forme une friche ouverte très dynamique. La bordure nord longée par un fossé profond présente un cortège végétal plus frais qui laisse présager la présence d'une zone humide. En effet, plusieurs espèces caractéristiques de zones humides y ont été observées : Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). En bordure Est se développe une lisière dominée par le Bambou (*Phyllostachys* sp.), espèce exotique envahissante. La bordure sud de l'aire d'étude se caractérise par la présence d'une haie arbustive dominée par le Saule roux (*Salix atrocinerea*) avec quelques chênes pédonculés (*Quercus robur*), des Ronces (*Rubus fruticosus* gr.) et du Prunelier (*Prunus spinosa*).

Aucune végétation d'intérêt communautaire n'est présente sur l'emprise du projet.

Habitats naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude								
Végétations	Code Corine	Intitulé Corine	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Zone humide potentielle	Etat	Surface (m²)	
Friche post-agricole	87	Terrains en friche et terrains vagues	-	-	Oui	-	8 670	
Fourrés	31.8	Fourrés	-	-	Oui	-	1 350	
Haie	84	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	-	-	Non	Moyen	970	



III.3.3 FLORE DE L'AIRE D'ETUDE

Aucune espèce floristique remarquable et / ou protégée n'a été identifiée lors des visites de terrain, et aucune potentialité n'a été identifiée.

On signalera la présence de l'Herbe de la Pampa (*Cortedaria selloana*), espèce invasive qui se développe de manière importante sur le site, ainsi que, dans une moindre mesure, la Vergerette de Canada (*Conyza canadensis*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ou le Bambou (*Phyllostachys* sp.).

III.3.4 ESPECES ET HABITATS ASSOCIES

Le site du projet présente un enjeu modéré pour les amphibiens. Aucune espèce n'a été inventoriée au sein du site, mais les deux fossés bordant l'aire d'étude sont susceptibles de constituer des sites de reproduction favorables pour les amphibiens. Plusieurs espèces peuvent potentiellement fréquenter ces habitats en phase d'alimentation ou de repos : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ou le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

Pour les autres taxons, les enjeux écologiques sont faibles Les espèces rencontrées sont peu exigeantes et communes. L'ensemble des espèces avérées ou potentielles sur le site d'étude sont listées dans le tableau ciaprès.

L'emprise du projet ne présente pas de potentialité d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire.

Espèces potentielles ou avérées au sein ou à proximité de l'aire d'étude								
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/ LRR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude		
		Am	phibiens					
Grenouille agile	Rana dalmatina	X	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible		
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Χ	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible		
Triton palmé	Lissotriton helveticus	Χ	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible		
		R	eptiles					
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	X	-	LC/LC	Potentielle	Alimentation, repos, reproduction possible		
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Х	-	LC/LC	Avérée	Alimentation, repos, reproduction possible		
Oiseaux								
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	-	An2 DO	LC/-	Avérée	Reproduction possible		



	Espèces potentielles	ou avérées a	au sein ou à	proximi	té de l'aire d'étu	de		
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/ LRR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude		
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Χ	-	LC/-	Potentielle	Reproduction possible		
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Х		LC/-	Potentielle	Reproduction possible		
Merle noir	Turdus merula	-	An2 DO	LC/-	Potentielle	Reproduction possible		
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	Χ		NT/-	Avérée	Reproduction probable		
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	An2 DO	LC/-	Avérée	Alimentation		
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Х		LC/-	Avérée	Alimentation		
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Χ		LC/-	Avérée	Alimentation		
Mésange charbonnière	Parus major	Χ		LC/-	Avérée	Alimentation		
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Х		LC/-	Potentielle	Reproduction possible		
Pinson des arbres	Carduelis chloris	Х		LC/-	Avérée	Alimentation		
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	-	An2 DO	LC/-	Avérée	Reproduction possible		
		Mar	mmifères					
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	X	-	LC/-	Potentielle	Potentialités pour l'alimentation, le repos		
Renard roux	Vulpes vulpes	-	-	LC/-	Potentielle	Potentialités pour l'alimentation, le repos		
Sanglier	Sus scrofa	-	-	LC/-	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, le repos		
Taupe d'Europe	Talpa europaea	-	-	LC/-	Potentielle	Potentialités pour l'alimentation, le repos		
Insectes								
Amaryllis	Pyronia tithonus	-	-	LC/LC	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos		
Belle Dame	Vanessa cardui	-	-	LC/LC	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos		
Brun des pélargoniums	Cacyreus marshalii	-	-	-	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos		
Myrtil	Maniola jurtina	-	-	LC/LC	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos		
Piéride de la Moutarde	Leptidaea sinapis	-	-	LC/LC	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos		



Espèces potentielles ou avérées au sein ou à proximité de l'aire d'étude							
Nom Français	Nom scientifique	Protection nationale	Statut européen	LRN/ LRR	Présence dans l'aire d'étude	Statut dans l'aire d'étude	
Piéride de la Rave	Pieris rapae	-	-	LC/LC	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	
Tircis	Pararge aegeria	-	-	LC/LC	Avérée	Potentialités pour l'alimentation, repos	

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale / Régionale

An2 DO : Espèce figurant à l'Annexe II de la Directive Oiseaux LC : Préoccupation mineure

NT : Quasi menacée



III.4 EXPOSE SOMMAIRE

Aucun habitat d'intérêt communautaire signalés sur les sites Natura 2000 n'a été identifié sur le périmètre du projet. De plus, cette emprise n'est pas située dans le périmètre d'un de ces sites, puisque le plus proche en est éloigné de plus de 400 mètres. Ainsi, que ce soit en phase travaux ou de fonctionnement, aucune incidence directe n'est à attendre sur les habitats naturels d'intérêts communautaire et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

S'agissant de la gestion des eaux en phase de travaux, des fossés et/ou un ouvrage de rétention seront créés afin d'éviter tout départ de sédiment, particules, ou produit vers le milieu naturel. De même en phase de fonctionnement, le projet prévoit la mise en place d'un ouvrage de régulation hydraulique avec séparateur d'hydrocarbures ou autre aménagement équivalent d'une dimension suffisante pour stocker les épisodes pluvieux et les restituer au milieu naturel à des débits correspondant au ruissellement avant l'aménagement du projet. L'eau restituée au milieu sera non polluée. De ce fait, au regard des continuités hydrauliques présentes et du projet envisagé, aucune incidence n'est à attendre sur la qualité et la fonctionnalité hydraulique des habitats et des espèces associées qui ont justifié la désignation des sites.

Compte tenu de l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites concernés par l'évaluation, aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

IV. CONCLUSION

Compte tenu de la nature du projet, des dispositions prises et de son éloignement vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches, l'aménagement de l'aires de covoiturages sur la commune de Biarritz ne portera pas atteinte à l'état de conservation des sites ZSC FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », ZSC FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large », et ZPS FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde ».

